

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_186

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

DENOMINATION D'UN SQUARE

SQUARE CAMILLE ROZIER

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**DENOMINATION D'UN SQUARE
SQUARE CAMILLE ROZIER
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué en charge de la transition numérique et des systèmes d'information, expose à l'assemblée :

A la suite de l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro 770 de la section AK, située sur le territoire de la commune, dans le secteur des Canaux, à l'angle de la rue Joséphine Baker et de l'impasse Chamussy, des travaux d'aménagement en placette sont en cours de réalisation.

Aucune entrée privative ne dessert les propriétés avoisinantes.

Il convient de dénommer officiellement celle-ci en square.

La commune a décidé de rendre hommage à Camille ROZIER (1920-1999), conseiller municipal puis adjoint au maire de Riorges de 1977 à 1989.

Camille Rozier a mené de nombreux combats pour défendre la liberté, la démocratie, la solidarité et pour plus de justice sociale. En 1943, il refuse de partir au STO et rejoint les maquis dans l'armée secrète de la Haute-Corrèze. Fils et petit-fils d'instituteurs, il le devient lui-même tout naturellement et effectue sa carrière dans le roannais.

Elève de René Bonnefille, il lui succède à la présidence de l'Amicale Laïque de Roanne en 1970. Camille Rozier habita par la suite à Riorges.

Aux élections municipales de 1977 de Riorges, Camille Rozier est élu conseiller municipal et occupe le poste de 2^{ème} adjoint jusqu'en 1989.

De 1977 à 1983, il fait partie des commissions Finances, Information et Formation, Urbanisme et Transport et est responsable de la commission Enseignement. Période durant laquelle il œuvre avec beaucoup de dynamisme pour la mise en place des garderies et restaurants scolaires.

En conséquence, il est proposé de dénommer cette placette, square Camille Rozier.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) donne son accord sur cette proposition de dénomination,

2°) nomme cette placette, square Camille Rozier.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN